

COMMISSION DES AIDES FINANCIÈRES

RÉUNION DU 27 NOVEMBRE 2025

Relevé de décisions

La Commission des aides financières (CAF) du Conseil d'administration de l'agence de l'eau Rhin-Meuse s'est réunie le 27 novembre 2025 à Rozérieulles, sous la présidence de M. DEPAIX.

Le quorum étant atteint, M. DEPAIX ouvre la séance.

I. Approbation du projet de relevé de décisions de la séance du 9 octobre 2025

Le président propose le relevé de décisions au vote, il est adopté à l'unanimité.

M. RASMUS présente le déroulé de la séance.

II. Présentation générale de la séance et échange sur l'opportunité de valider un lot d'aides qui sera engagé en 2026

La séance se caractérise par un montant total de 26,7 M € d'aides proposées pour 30 dossiers de regroupement comprenant 62 aides.

La ligne lutte contre les pollutions agricoles (18) constitue à elle seule 52 % du volume des aides avec les aides MAEC passées en intégralité sur cet exercice conformément à la demande du ministère de l'Agriculture. La ligne Réseaux d'assainissement des collectivités (12) est également importante avec 16 % du volume des aides. Sur l'année 2025, ce sont les lignes restauration et gestion des milieux, habitats et écosystèmes (24), gestion des eaux pluviales (16), lutte contre les pollutions d'origine agricole (18) et réseaux d'assainissement des collectivités (12) qui concentrent le plus d'aides avec 66 % des engagements.

Deux points sont à noter :

- 11,3 M € d'aides correspondent à des travaux inscrits aux PAOT (qui découlent du programme de mesures du SDAGE pour respecter les objectifs de la Directive Cadre sur l'eau) et 82 M € sur l'ensemble de l'année 2025. Pour rappel, les PAOT incluent dorénavant les projets AEP en lien avec une vulnérabilité quantitative de la ressource. Le montant peut sembler faible mais les MAEC (ligne 18) ne relèvent pas du PAOT, et les priorités du plan eau ne relèvent pas toutes non plus du PAOT.
- 6,46 M € d'aides sont rattachés à des contrats territoriaux eau et climat (CTEC ou des CIEC) déjà signés ou dont la signature est prévue très prochainement et 41 M € sur l'année 2025 ce qui représente environ 30 % du volume des aides. Ce taux devrait augmenter dans le futur, l'agence travaille pour concrétiser des contrats sur l'ensemble des territoires.

M. RASMUS présente et commente le niveau de consommation du budget interventions.

Le taux d'engagement global à la date de cette CAF représente quasiment 100 % du budget de 165 M€ de l'année 2025 (Reliquat de 6 907 €).

En plus des dossiers constituant le lot CAF, un lot d'aides déjà instruites de 7,4 M € est prêt et deux choix se présentent aux membres de la CAF :

- Soit la Commission des Aides Financières les valide afin de pouvoir les engager dès que possible en 2026 et donc sur le budget de 2026.
- Soit elles restent en attente et seront validées classiquement en instances DAE et CAF de 2026.

M. MORVAN précise que dans ce lot, il y a une aide agricole IPAGE de 2,3 M€ qu'il serait bon d'engager rapidement afin de pouvoir répondre à la demande des aides prioritaires plan herbe de l'appel à projet commun avec la Région.

M. DEPAIX s'interroge sur la présence de dossiers P4 dans le lot de janvier. M. RASMUS explique que les dossiers concernés font partie de CTEC.

M. REININGER propose une solution intermédiaire en ne conservant que le dossier en P1 en ligne 18 et en repoussant les autres aux instances de 2026.

M. DEPAIX propose de plutôt engager le lot global pour ne pas pénaliser les bénéficiaires qui ont engagé les travaux et attendent les financements. M. PELOUIN-HADRANE précise que les dossiers classés P4 font partie de CTEC signés avant la mise en place des priorités et l'agence s'est engagée au travers de ces CTEC sur ces derniers.

La proposition de validation de la totalité du lot est acceptée à l'unanimité.

Les prévisions d'aides sur 2026 laissent apparaître une perspective de 4,5 M€ de demandes d'aide déjà déposées sur Rivage et d'intentions de demandes d'aide pour 8,5 M€. Le volume de demandes d'aide étant nettement moindre en cette fin d'année, la question du maintien des priorisations se pose. Après débat, la commission des aides décide de conserver la priorisation actuelle sans refus pour les P4. Un stock des aides potentielles concernant les priorités 3 et 4 sera constitué et son devenir (engagement total, partiel...) sera examiné en CAF de mars 2026.

Ainsi, les nouveaux lots DAE qui seront engagés jusqu'à mars ne comprendront que les aides de priorités 1 et 2.

Il est proposé également de poursuivre la règle du financement d'une cours d'école par commune avec les modalités bulle nature (plafond de 90 €/m²) et de financer les autres écoles selon le dispositif de droit commun eau et nature en ville.

M. BARBIER s'interroge sur les dossiers des cours d'école et demande si les critères peuvent être modifiés sur le fait que seule la première école soit aidée et prendre en compte l'engagement global de la collectivité et sa situation financière.

Mme BUCHERT demande si la taille des collectivités ne pourrait pas être prise en compte puisque les grosses collectivités ont forcément un nombre d'écoles très important.

M. DEPAIX conclut en précisant que la Commission n'a pas à voter puisque la décision revient au Directeur de l'agence mais se positionne favorablement sur un financement du premier projet de cours d'école avec un plafond à 90 € du m² et les suivants à 40 € du m².

III. Partenariats : Examen des projets d'accord cadre ou de contrats pluriannuels opérationnels

M. GOETGHEBEUR présente **le projet de Contrat d'animation du Syndicat de coopération pour le Parc naturel Régional des Vosges du Nord - CT-2025-00005.**

M. BARBIER demande des informations complémentaires sur l'espace pédagogique. M. GOETGHEBEUR répond que le projet consiste en la création d'une maison de l'eau. M. PELOUIN-HADRANE précise que la structure appartient au Parc.

M. RENINGER demande des compléments sur l'axe 1 et la nature de l'engagement sur la zone Natura 2000. M. GOETGHEBEUR précise que les animations Natura 2000 sont sous pilotage de la Région et que le financement est partagé entre Région et Agence. L'agence s'est désengagée sur des dossiers où le financement était d'environ 20 % pour se concentrer sur environ 5 dossiers sur lesquels l'agence intervient plus fortement.

Le projet de contrat est validé à l'unanimité.

M. GOETGHEBEUR présente **le projet de plan Herbe dans l'Ouest des Vosges de la CC Terre d'eau - CT-2025-00024.**

M. BALAY demande si la superficie totale est connue et précise que le secteur est problématique avec la présence en nombre de culture de maïs et de méthaniseurs. M. GOETGHEBEUR répond que la Chambre d'Agriculture de la Haute-Marne lance une étude sur les nouveaux méthaniseurs et les plus anciens pour vérifier la cohérence des plans d'épandage et que d'ores et déjà des chevauchements de plans d'épandage posent soucis.

Le projet de contrat est validé à l'unanimité.

Mme PELOUIN-HADRANE présente **le projet de CTEC du Pays de Colombey et du Sud Toullois - CT-2025-00021.**

Le projet de contrat est validé à l'unanimité.

Mme PELOUIN-HADRANE présente **le projet de CTEC de la CC de Bruyères Vallons des Vosges - CT-2025-00019.**

Le projet de contrat est validé à l'unanimité.

IV. Aides financières : Examen des dossiers de demandes d'aides financières

Dossiers spécifiques

M. GOETGHEBEUR présente le **projet des aides agricoles MAEC et CAB – ASP - REG-2025-01345.**

M. DEPAIX demande si les aides de 20 % que le FEADER ne verse plus sont prises en charge par l'agence. M. GOETGHEBEUR répond que oui, c'est le principe de TopUp et c'est pour cela que cette aide est considérée comme dérogatoire. Toutefois, les premières années du programme, le taux de FEADER pouvait aller jusqu'à 80 %, alors qu'en fin de programme l'enveloppe est consommée ce qui nous amène au système TopUp. La moyenne sur l'ensemble du programme atteint les 20 % de financement.

M. BARBIER demande s'il n'y a pas d'autres partenaires notamment la Région. M. GOETGHEBEUR répond par la négative car l'agence finance seule ces MAEC. La Région gérant le FEADER, elle apparaît comme financeur même si ce sont des aides européennes. Les départements ne financent plus les MAEC biodiversité car juridiquement ils n'en ont plus le droit.

M. REININGER fait remarquer qu'il n'est pas vraiment normal que cette participation soit une injonction sans que l'agence puisse donner son avis. M. GOETGHEBEUR précise que chaque année, des discussions ont lieu sur le disponible des aides FEADER. Il est possible que pour 2026 des lignes peu consommées en 2025 soient redistribuées sur d'autres dispositifs.

M. BARBIER demande si des évaluations des MAEC et PSE sont faites sur les différents secteurs et fait remarquer que les MAEC sont difficilement compréhensibles avec un manque d'accompagnement et des retards de paiement inadmissibles et que les PSE sont au plus proches des agriculteurs avec un accompagnement réel et des paiements réguliers.

M. GOETGHEBEUR répond qu'effectivement des rapports sont en cours pour comparer les MAEC et les PSE et que la complexité des dispositifs MAEC font fortement diminuer leur attractivité au profit des PSE.

M. INGWILLER demande si les résultats au niveau de la qualité de l'eau sont là et si ces aides sont réellement efficaces. M. GOETGHEBEUR répond que le cumul des actions PSE, MAEC et filières montrent leur efficacité. Le secteur du Rupt de Mad pour l'AEP en est un exemple avec la chute des pics de nitrates.

M. HENRION confirme que sur le Rupt de Mad, la proximité des PSE avec les agriculteurs est très efficace.

Le projet est validé à l'unanimité.

M. GOETGHEBEUR présente le **projet des aides agricoles IPAGE – ASP - REG-2025-01340**.

M. DEPAIX demande si des contrôles sont effectués sur le matériel acheté. M. GOETGHEBEUR répond que oui les contrôles sont effectués sur les achats par l'ASP, mais pas sur leur utilisation ce qui est impossible à une telle échelle.

M. MICHEL demande si des contrôles sont effectués concernant le retournement des prairies et l'utilisation de pesticides ou engrais et si la revente du matériel est suivie. M. GOETGHEBEUR répond que l'ASP effectue des contrôles à la fois sur les factures, mais également sur la présence des matériels sur les exploitations et ce, au moment de l'aide à l'investissement, mais il est impossible d'effectuer un suivi à 5 ou 10 ans, pour vérifier que les prairies n'auront pas été retournées ou que l'agriculteur ne transforme pas son exploitation d'élevage en céréaliculture.

M. REININGER fait remarquer que la visibilité est à moyen terme mais que la volonté de changement est présente chez les agriculteurs mais qu'il n'est pas possible d'anticiper ce qui se passera 5 ans après.

M. BAUER demande s'il n'est pas possible d'envisager de la location de matériel. M. GOETGHEBEUR répond qu'une application est en cours de constitution et devrait permettre à des personnes ayant du matériel de le mettre à la disposition de ceux qui n'en ont pas.

Le projet est validé à l'unanimité.

M. NICOLAÏ présente le **projet d'étude de connaissance sur les US-PFAS (dont le TFA) dans le Bassin Rhin-Meuse – ANSES - REG-2025-01362**.

M. BARBIER s'étonne de la découverte si tardive des problèmes posés par les PFAS et de leur ampleur et ne peut que constater que des produits ont été autorisés à la mise sur le marché pour lesquels les conséquences pour l'environnement avaient très mal été évaluées.

M. MICHEL demande quelles conséquences ont les PFAS sur la santé. M. NICOLAI fait remarquer que les études n'ont pas été faites sur l'ensemble des PFAS mais que pour certains les impacts sur la santé sont avérés (par exemple pour le PFOA qui est classé comme cancérigène), ce qui a conduit à leur interdiction et à leur remplacement par d'autres PFAS espérés moins toxiques. Pour sa part le TFA est suspecté d'être reprotoxique, et son classement, en tant que tel, est en cours d'examen au niveau européen.

M. REININGER demande si les analyses des TFA sont demandées par l'ARS pour déterminer la potabilité de l'eau distribuée. M. NICOLAI répond qu'un projet de décret est en cours et qu'elles seront intégrées en 2027.

Le projet est validé à l'unanimité.

Mme ARBILLOT présente le **projet d'optimisation des process de rinçage de la Brasserie de Champigneulles - REG-2025-01314.**

M. BAUER indique qu'il connaît très bien le site qui a fait de nombreux efforts environnementaux depuis plusieurs années. Il précise que les têtes de nettoyage actuelles sont anciennes et que celles qui vont les remplacer seront rotatives et permettront un meilleur nettoyage avec une consommation en eau moindre.

Le projet est validé à l'unanimité.

Mme ARBILLOT présente le **projet de création de la station de traitement des effluents de la centrale Emile Huchet – EP France développement - REG-2025-01327.**

M. REININGER émet des doutes quant à la réalisation des projets futurs. Mme ARBILLOT précise que la pollution de la Bisten est avérée et que si ces travaux ne sont pas réalisés la pollution actuelle continuera, ce qui pourra avoir comme conséquence la mise en demeure des industriels dans 2 ans afin de réaliser ces travaux.

Le projet est validé à l'unanimité.

M. VAUTHIER présente le **projet d'assainissement des communes de Freyhouse et Fremestroff – CA SAINT AVOLD SYNERGIE - REG-2025-01383**

Le projet est validé à l'unanimité.

M. VAUTHIER présente le **projet de travaux de réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif des communes de Woël et Bonzée - REG-2025-01351 et REG-2025-01371.**

M. MICHEL demande quel est le cout total d'une installation. M. VAUTHIER répond que c'est très variable, trop pour pouvoir donner un montant moyen représentatif.

Le projet est validé à l'unanimité.

M. GOETGHEBEUR présente le **projet d'inventaire des zones humides – Syndicat Mixte Moselle Amont - REG-2025-01267.**

Le projet est validé à l'unanimité.

M. GOETGHEBEUR présente le **projet de travaux de renforcement de la TVB Lotissement Archipel 2 – Commune de Strasbourg - REG-2025-01266.**

Le projet est validé à l'unanimité.

La dernière présentation prévue à l'ordre du jour ne peut avoir lieu faute de temps. Elle sera présentée à la prochaine CAF. Il s'agit du retour d'expérience sur le dossier de **restauration de l'Esch et de ses affluents de la CC du bassin de Pont à Mousson et de la CC Terres Toulaises - REG-2023-01111, REG-2024-00653 et REG-2025-01046.**

VI. Compte-rendu des décisions d'aides à l'investissement prises par le Directeur général

129 opérations représentant 3,4 M€ d'aides ont fait l'objet d'une décision d'aide directeur depuis la dernière réunion de la Commission des Aides Financières.

La Commission donne quitus au Directeur Général pour toutes les aides accordées dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par le Conseil d'Administration.

L'ensemble des dossiers de cette séance est approuvé par la Commission des Aides Financières par l'adoption de la délibération n° 2025C05.

Le Président
de la Commission des Aides Financières,

Régis DEPAIX

NB : *Le présent relevé de décisions sera mis à la disposition du public sur le site internet de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse après son approbation par la Commission des Aides Financières.*